

LETTRE DES AMIS N° 62

DATES A RETENIR

SAMEDI 15 AVRIL à 10 heures précises, aux Archives départementales, conférence de M. Pierre GERARD.

Ne pas oublier d'apporter les documents qui ont été distribués au cours précédent.

SAMEDI 22 AVRIL à 10 heures précises, aux Archives départementales, cours de paléographie assuré par M. Christian CAU. Les documents étudiés seront distribués pendant le cours.

CALENDRIER DES ACTIVITES PREVUES POUR LE 2E TRIMESTRE 1989

Cours de M. GERARD

Samedi 15 avril

Samedi 10 juin (dernier cours de la série "Eglise et féodalité")

**Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne**



Cours de paléographie

Samedi 22 avril

M. CAU

Samedi 20 mai

Mme DOUILLARD

Samedi 27 mai

M. CAU

Une date à retenir : la sortie de fin d'année aura lieu le samedi 17 juin à Aussonne, Seilh, Grenade et Finhan avec la participation de MM. Pierre GERARD et Christian CAU. Les modalités d'inscription ainsi que les renseignements précis concernant la sortie seront fournis ultérieurement.

REMERCIEMENTS

Au nom des Amis des Archives de la Haute-Garonne nous voudrions remercier bien vivement MM. Georges FOURNIER, Michel TAILLEFER, enseignants à l'U.E.R. d'histoire de l'Université de Toulouse-Le Mirail qui ont animé avec compétence et talent le dîner-débat du mardi 7 mars dernier, consacré à "la Révolution française dans le Midi toulousain". Nous avons tous apprécié la richesse des informations qu'ils nous ont apportées ainsi que la clarté de leurs exposés.

Grâce à eux, nous aurons désormais une vision beaucoup plus claire et beaucoup plus précise de la manière dont s'est déroulée la Révolution dans notre région.

Un grand merci encore à tous les deux ainsi qu'à M. BRUNET qui a apporté des informations concernant notamment le comportement de l'Armée des Pyrénées orientales face aux Espagnols.

M. GERARD, souffrant, n'ayant pu se joindre à nous, m'avait prié de lire le texte suivant qu'avec son autorisation, je vous communique.

La Révolution, à Toulouse et dans le département de la Haute-Garonne

"La Révolution, à Toulouse et dans le département, a été le fait des hommes de ce pays avec leur tempérament propre. Dès le début, la sociabilité méridionale a favorisé l'éclosion du mouvement fédératif dont le sommet a été le grand rassemblement toulousain le 4 juillet 1790. Il ne faut pas oublier que les révolutionnaires de la Haute-Garonne ont été formés sous l'Ancien Régime et qu'ils en gardent encore l'empreinte, comme en témoigne la modération des doléances du Tiers État toulousain, qui sont avant tout une émanation de l'esprit libéral soucieux d'autonomie locale. Confrontés à la réalité, les hommes de la Révolution haut-garonnais ont agi avec courage pour faire passer dans le concret certains des principes novateurs en rupture avec leur formation initiale.

Il ne faut pas oublier non plus l'évolution sociologique de Toulouse où le Parlement et l'Église jouaient traditionnellement un grand rôle. La suppression des institutions judiciaires de l'Ancien Régime, les mesures prises à l'encontre du Clergé, bientôt relayées par la lutte contre le royalisme, aboutissent à une transformation



radicale de la société toulousaine. Vidée de ses parlementaires et de ses nobles émigrés, incarcérés ou réfugiés à la campagne, la ville passe sous le contrôle de la moyenne bourgeoisie issue des professions para-judiciaires et de la petite bourgeoisie des métiers, alliées aux éléments populaires notamment aux déclassés, réduits au chômage par suite de la disparition des ordres privilégiés. Toutefois, le clergé réfractaire ne quitte pas les lieux et garde son emprise sur une part non négligeable de la population. Hors de Toulouse, la situation est radicalement différente : les milieux ruraux restent sous l'influence des prêtres non-jureurs et des nobles.

Autre constatation : Toulouse, qui ne se remet pas de la perte de son Parlement, veut reprendre sa place dans le Sud-Ouest à la faveur de l'évolution des événements révolutionnaires. C'est ce qui explique l'option de la ville en 1793, lorsqu'elle fait échouer la révolte fédéraliste dont le centre est Bordeaux, sa vieille rivale. En prenant parti pour le régime montagnard, les révolutionnaires toulousains font de leur cité la tête de pont de la Révolution dans le Midi. De fait, Toulouse devient la place forte de l'Armée des Pyrénées qui lutte pour la défense des frontières, à partir de mars 1793.

C'est d'ailleurs l'entrée en guerre de l'Espagne qui radicalise la Révolution dans le Midi toulousain. La fibre patriotique empêche Toulouse de basculer dans la subversion fédéraliste, au moment même où les Espagnols envahissent le territoire français. De même, la lutte contre l'Espagne ultra-catholique détermine les mesures de plus en plus draconiennes prises contre le clergé réfractaire et débouche sur les opérations de déchristianisation de l'an II.

Malgré tout, la Révolution a été moins terrible en Haute-Garonne qu'ailleurs : la répression du fédéralisme s'est soldée par six guillotins sur les dix meneurs arrêtés en 1793 ; la Terreur, de son côté, n'a fait que 98 victimes dont les 53 parlementaires exécutés à Paris. Bilan modéré quand on le compare à ceux de Lyon, Marseille, Toulon et même Bordeaux. Cette modération n'apparaît pas lorsque l'on prend connaissance des déclarations des Jacobins toulousains. Ceux-ci donnent l'impression d'être plus nombreux qu'ils ne le sont en réalité. Ils s'expriment avec une violence emphatique, tout à fait dans la droite ligne du tempérament local : faire du bruit pour ne pas faire de mal.

De ce bouillonnement des passions sort néanmoins un résultat positif, sauf sur le plan économique où l'industrie textile est victime de la crise. En ce qui concerne l'assistance publique, on note la création d'un hôpital pour vénériens et galeux et d'un hôpital pour fiévreux, tous deux établis à Toulouse. Dans le domaine culturel, la création la plus importante est celle du Muséum du Midi de la République, inauguré le 27 août 1795, dans l'église des Augustins à Toulouse. La ville était ainsi la seconde ville de France après Paris à posséder un musée public. Autre création : celle du Jardin botanique ou Jardin des Plantes aménagé dans l'enclos des Carmes déchaussés, le long des promenades publiques toulousaines (1794-1796). Et puis, il y a les théâtres : celui de la République, au Capitole, et celui de la Liberté, au Collège Saint-Martial, voisin du premier.

L'éducation nationale n'est pas oubliée. Un Institut provisoire, faisant l'amalgame du Supérieur et du Secondaire fonctionne de 1794 à 1796. Lui succède jusqu'en 1806, l'École centrale de Toulouse qui dispense des cours gratuits de langues anciennes, de français, d'histoire et de science. Pour permettre l'étude de ces matières



deux bibliothèques sont ouvertes dès le 11 janvier 1794 : celle du Collège national de (14 à 16 heures) et celle du ci-devant Clergé (de 9 à 11 heures). Il faut signaler l'action du bibliothécaire, Jean Castilhon, qui réussit à sauver l'essentiel des bibliothèques des monastères supprimés et des amateurs émigrés.

Enfin, dans le domaine administratif, le Département est devenu une réalité avec son Conseil général et son Directoire baptisé "Administration centrale" de 1795 à 1799. Pour conserver la mémoire collective de la Haute-Garonne, un bureau d'Archives est organisé dans le courant de l'été 1790. Telle est l'origine révolutionnaire des Archives départementales grâce auxquelles nous pouvons revivre toute cette histoire".

Pierre GERARD.

AVIS DE PUBLICATION

Notre ami, Michel Taillefer, maître de conférences à l'Université du Mirail, vient de faire paraître aux éditions Loubatières, un album tout à fait remarquable intitulé "La Révolution en pays toulousain", illustré par Jean-Claude Pertuzé (plus de 40 illustrations en quadrichromie et en noir et blanc). On peut d'ores et déjà se procurer ce magnifique ouvrage soit en librairie soit à la F.O.L., 31 rue des Amidonniers à Toulouse.

Vient de paraître également un ouvrage collectif dont les auteurs sont Henri Boyer, Georges Fournier, Philippe Gardy, Philippe Martel, René Merle, François Pic : "Le texte occitan de la période révolutionnaire (1788-1800) Inventaire, approches, lectures". Ouvrage publié avec le concours des régions Languedoc-Roussillon, Provence Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées et Aquitaine, édité à Montpellier par la Section française de l'Association internationale d'Études Occitanes.

Quelque 225 textes occitans ont été répertoriés de Marseille à Bordeaux, de Toulouse à Clermont-Ferrand, en passant par Montpellier, Avignon, Montauban ou Albi datant des années 1788-1800. Ces textes sont présentés et analysés.

Notre ami, Georges Fournier, historien à l'Université du Mirail présente la "Production toulousaine" qui est particulièrement abondante au cours de la période révolutionnaire. Chaque texte est soigneusement analysé et situé dans son contexte historique. Il s'agit d'un travail tout à fait remarquable, d'une mise au point très précieuse, indispensable pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la langue occitane.



APPEL EN FAVEUR DES ARCHIVES DU GARD

Nous avons reçu un appel au secours des Archives du Gard qui ont gravement souffert de l'inondation du 3 octobre dernier. 300 m³ de documents du XVe au XVIIIe siècle ont été endommagés. Les subventions officielles accordées ne suffiront pas, bien sûr, pour couvrir la totalité des frais de restauration des documents. Une association s'est formée pour assurer la protection et la sauvegarde des précieux témoins de l'histoire de Nîmes et du Gard. Il s'agit de l'Association pour la Sauvegarde des Archives du Gard, 20 rue des Chassaintes 30000 NIMES. Compte bancaire : Crédit Lyonnais Nîmes Jean Jaurès n° 500561.

Vous pouvez d'orès déjà adresser vos dons à l'Association.

Lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration de l'Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne, la question de la participation financière de notre association sera inscrite à l'ordre du jour.

AVIS DE RECHERCHE

1) En 1796, un journal a paru à Revel. Il s'agit de "L'Ami des Campagnes" dont le rédacteur était un certain Marc Antoine Durand. Il n'a pas été possible, jusqu'à ce jour, de retrouver un seul exemplaire de ce journal. Au cas où vous auriez connaissance de l'existence d'exemplaires de ce journal, nous vous serions très reconnaissant de bien vouloir nous le signaler.

2) Qui pourrait nous donner l'origine du prénom Archèles ou Archelles qu'on trouve dans certains actes notariés ? (Me Forgue, notaire de Lézat).

3) Qui pourrait donner des renseignements (lieu et date de naissance etc...) sur Jean-François de la Gardelle, un noble français qui a pris souche à Falkenstein/Our dans le grand duché du Luxembourg vers 1681 ? Il avait épousé la noble Luxembourgeoise Anne-Marie d'Everlange, veuve de Robert de Remoiville, décédé lors d'une chasse vers 1680.

Nous n'avons pu obtenir aucune information au Luxembourg. En effet, les documents qui auraient pu nous renseigner ont été détruits en 1795 par les troupes révolutionnaires françaises. Jean-François de La Gardelle était un officier qui vint sous l'escorte du roi Louis XIV dans le pays de Luxembourg (département des forêts) vers 1679-1680.



LA REVOLUTION FRANCAISE EN DIRECT

"PRETRES JUREURS" ET "PRETRES REFRACTAIRES"

Bref rappel historique (1)

Le 19 décembre 1789, l'Assemblée nationale vote la mise à la disposition de la nation des biens du clergé qui deviennent biens nationaux.

Le 13 février 1790, l'Assemblée décrète l'interdiction des vœux monastiques et la suppression des ordres religieux à l'exception des établissements d'enseignement et d'assistance.

Le 12 juillet 1790, vote de la Constitution civile du clergé. Le nombre d'évêchés est ramené à 83 (un par département), regroupés en 10 arrondissements métropolitains dirigés par des évêques métropolitains (archevêques). Désormais, archevêques, évêques, curés sont élus par les citoyens actifs. L'investiture canonique est donnée aux prêtres par l'archevêque, le Pape n'est avisé qu'après l'élection. Evêques et curés qui ont perdu leurs ressources supprimées par la Constituante, seront payés par l'Etat. Ils deviennent des "fonctionnaires publics" et, à ce titre, ils doivent comme les autres fonctionnaires, prêter le serment de fidélité à "la nation, à la loi, au roi et jurer de maintenir de tout leur pouvoir la constitution".

Le 26 décembre 1790, le roi sanctionne la constitution civile du clergé et enjoint à celui-ci de prêter le serment qu'elle prescrit.

L'obligation du serment entraîne la cassure entre "prêtres constitutionnels assermentés ou jureurs" et "prêtres réfractaires ou insermentés".

A Toulouse, l'archevêque, Monseigneur de Fontanges refuse de prêter le serment. De nombreux curés, vicaires, membres des chapitres suivent son exemple. Ils sont encouragés dans cette voie par la décision du Pape Pie VI qui, par 2 brefs, en date du 10 mars et du 13 avril 1791, condamne la Constitution civile du clergé.

Le 28 mars 1791, le Père Hyacinthe Sermet, carme déchaussé est élu évêque métropolitain de Toulouse. A partir de ce moment-là, il accorde son investiture canonique aux prêtres jureurs qui, dans le diocèse de Toulouse sont nettement minoritaires (2).

A Toulouse, comme dans les paroisses rurales, nombreux sont les curés qui refusent de prêter le serment civique. Ils sont peu à peu remplacés par des prêtres jureurs.

Ainsi, dans la paroisse de St Jean de Kyrie Eleison (actuellement l'Union), le curé Sudria ayant refusé de prêter le serment est remplacé par un prêtre assermenté, Jean Lapeyre, ex-vicaire de St-Martial. Le 29 mai 1791, il est accueilli et solennellement installé dans sa nouvelle paroisse par le maire et les officiers municipaux ainsi que nous le montre une délibération de la municipalité (3).

(1) Ouvrage utilisé : Jacques Godechot, *La Révolution française : chronologie commentée 1787-1799*, Périm, 1988.

(2) Dans le diocèse de Toulouse, en novembre 1791, 40 % des curés et vicaires ont prêté le serment et 60 % l'ont refusé (441 jureurs et 660 réfractaires) d'après Jacques Godechot, *La Révolution française dans le Midi toulousain*, Privat, 1986.

Pour avoir des renseignements plus précis nous conseillons de consulter l'ouvrage de l'abbé J.C. Meyer, *La vie religieuse en Haute-Garonne, sous la Révolution (1789-1801)*, Toulouse, Publications de l'Université de Toulouse- Le Mirail, 1982.

(3) Archives municipales de l'Union D2 (Registres de délibérations de la commune).



"L'installation" d'un prêtre constitutionnel à Saint-Jean de Kyrie Eleison

"L'an 1791 et le 29e mai, en vertu d'une délibération prise la veille verbalement, Nous, Maire et Officiers municipaux de la Paroisse de St-Jean de Kyrie Eleison, district et canton de Toulouse, Nous étant rendus en écharge, accompagnés de notre légion (4) à l'entrée de notre paroisse, vers les 8 heures du matin, il s'est présenté à nous, Jean Lapeyre, prêtre originaire de Carcassonne, bachelier en l'Université de Toulouse, ex-vicaire de St-Martial, lieu de notre canton qui nous a dit être le curé désigné de notre paroisse.

Sur ce, Nous l'avons conduit dans le porche de notre église. André Estébé, Maire, lui a demandé le procès-verbal de sa nomination et, à la réquisition d'Antoine Delbreil, procureur de la commune, il en a fait lecture ainsi que de son institution canonique, en présence de tous les assistants.

Lecture faite, ledit Maire a pris ledit Maître Lapeyre par la main, l'a mené à l'autel où il lui a fait prêter le serment de veiller avec soin sur son troupeau, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roy et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et sanctionnée par le Roy.

De là, après avoir ouvert le tabernacle, salué le Saint-Sacrement, ledit Lapeyre a chanté l'antienne et prononcé l'oraison du patron. Aussitôt, l'ayant repris par la main, ledit Maire l'a conduit à la chaire de vérité, ensuite aux fonds baptismaux, l'a fait asseoir dans le confessionnal, lui a fait sonner les cloches, ouvrir et fermer la porte de l'église, l'a revêtu de ses habits sacerdotaux pour célébrer la Sainte Messe qui a été immédiatement chantée, après laquelle ledit Maître Lapeyre a été proclamé et reconnu pour notre véritable curé.

Sur ce, le procureur de la commune a requis que le présent procès-verbal serait couché sur les registres de la communauté, dûment collationné et signé de nous tous pour faire foi de l'installation de Maître Lapeyre, notre curé, lui servir et valoir dans toutes les occasions pour le maintenir et conserver dans sa place : à quoi le conseil et la municipalité ont unanimement adhéré.

En foi de ce, à Saint-Jean de Kyrie Eleison ce 29e mai 1791".

On signé Estébé, Maire, Roquelaine et Négrié officiers municipaux, Delbreil procureur, Lapeyre Curé, Clauzolles secrétaire greffier.

Gilbert FLOUTARD.



(4) Il s'agit de la garde nationale.